

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Document régissant la cession des droits, dans le cadre de l'utilisation des capsules vidéos 2021 automne-hiver de la Destination Oise.

Entre les soussignés :

1° - Oise Tourisme - Agence de Développement Touristique de l'Oise, ci-après « le cédant »,
d'une part,

et
2° - les partenaires de la Destination Oise, ci-après « les cessionnaires » dans le cadre exclusif de
la promotion touristique du territoire de l'Oise,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT

Le cédant déclarant détenir sur les 10 capsules vidéos, ci-après « les œuvres » :

1. Le Musée du Cheval
2. L'Atelier de la crème chantilly
3. L'extérieur Château de Pierrefonds
4. L'intérieur Château de Compiègne
5. Chez Jako, Bistrot de Pays à Verberie
6. Le Vertugadin à Chantilly
7. La Maison Au2 près de Beauvais
8. Le musée de la nacre et de la tableterie à Méru
9. L'Oise aux couleurs d'automne
10. Gastronomie

les droits nécessaires pour ce faire, cède aux cessionnaires, selon les modalités ci-après définies,
les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale et relatifs.

Le cédant certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou
licence d'exploitation consentie à des tiers.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES DROITS CÉDÉS

Le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les
droits :

- **de les utiliser et les diffuser**

ARTICLE 3 - MODES D'EXPLOITATION DES DROITS CÉDÉS

La présente cession est consentie pour les modes d'exploitation suivants :

- **diffusion sur le site web d'un cessionnaire**
- **diffusion sur les réseaux sociaux d'un cessionnaire**
- **diffusion sur des événements (salons, foires etc.) ou lieux d'accueil du cessionnaire (PLV)**

ARTICLE 4 - LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie **pour le monde entier.**

ARTICLE 5 - DURÉE DE L'EXPLOITATION

Les présentes conditions d'utilisation sont conclues **pour une durée de 10 ans (DIX ANS)**.

ARTICLE 6 - PARTICULARITÉS

Les présentes conditions d'utilisation sont établies pour une **utilisation stricte des œuvres** (capsules vidéos), **en l'état avec une interdiction de retoucher les œuvres, ou l'une d'elles, avant diffusion. Pour toute demande de retouche ou modification spécifique (ajout d'un logo), les présentes conditions d'utilisation n'excluent pas de contacter le cédant qui gardera l'exclusivité sur les retouches des œuvres mentionnées.**

ARTICLE 7 - DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, les cessionnaires sont entièrement subrogés dans tous les droits du cédant attachés à l'œuvre et définis aux articles 2 à 6 ci-dessus.

ARTICLE 8 - REMUNERATION

Le cédant ne percevra aucune participation pour l'utilisation des œuvres mentionnées dans le présent contrat.

ARTICLE 9 - GARANTIE

Le cédant garantit aux cessionnaires l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat.

Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Au cas où une contestation concernant les droits sur l'œuvre serait émise par un tiers, le cédant s'engage à apporter aux cessionnaires, à leur première demande, tout son appui judiciaire.

ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile à Beauvais, pour l'exécution des présentes et de leurs suites.